

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
COMMUNE DE L'ILE-D'OLONNE



ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE
AU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Déclassement du domaine public d'un chemin piétonnier, situé entre la rue du
Maréchal de Lattre et l'impasse des Paludiers

Du mardi 22 juillet au jeudi 7 août 2025

RAPPORT, CONCLUSIONS MOTIVEES ET AVIS
DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Commissaire Enquêteur : Jean-Yves ALBERT

Destinataire : Monsieur le Maire de L'Île d'Olonne

SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE

RAPPORT

1	CONTEXTE REGLEMENTAIRE DE L'ENQUÊTE.....	3
2	GENERALITES.....	3
2.1	OBJET DE L'ENQUETE.....	3
2.2	LOCALISATION DU DECLASSEMENT ET NATURE DU PROJET.....	3
2.3	COMPOSITION DU DOSSIER SOUMIS A L'ENQUETE.....	3
3	ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE.....	4
3.1	CHRONOLOGIE DES EVENEMENTS AVANT L'ENQUETE.....	4
3.2	CHRONOLOGIE DES EVENEMENTS PENDANT L'ENQUETE.....	4
3.3	DEROULEMENT.....	4
3.4	INFORMATION DU PUBLIC – PUBLICITE ET AFFICHAGE.....	4
3.5	ACCUEIL DU PUBLIC.....	5
3.6	CLOTURE DE L'ENQUETE.....	5
4	OBSERVATIONS ET ANALYSE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR.....	5
4.1	OBSERVATIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR CONCERNANT LE DOSSIER.....	5
4.2	OBSERVATIONS DU PUBLIC.....	5
4.2.1	Observations inscrites sur le registre d'enquête.....	5
4.2.2	Observations reçues par courrier ou courriel annexées au registre d'enquête.....	5
5	LISTE DES DOCUMENTS DU DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE.....	6

SECONDE PARTIE

1	CONCLUSIONS MOTIVEES ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR.....	7
1.1	OBJET DU DECLASSEMENT.....	7
1.2	CONCLUSIONS MOTIVEES ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR.....	7
1.2.1	Sur la composition du dossier d'enquête.....	7
1.2.2	Sur le déroulement de l'enquête et la participation du public.....	7
1.2.3	Sur l'information du public.....	7
1.2.4	Recommandation.....	7
1.2.5	Formulation de l'avis.....	7

PREMIERE PARTIE

RAPPORT

1 CONTEXTE REGLEMENTAIRE DE L'ENQUÊTE

Code de la voirie routière, notamment ses articles L.141-3 et suivants, R.141-1 et suivants ;

Code Général des Collectivités Territoriales articles L.2121-29, L.1311-1 ;

Code Général de la Propriété des Personnes Publiques articles L.2111-1, L.2141- 1 et L.2141-2 et suivants ;

Code des Relations entre le Public et l'Administration, notamment les articles L.134-1 et L.134.2, R.134-7 et suivants ;

Code de l'urbanisme ;

Décision du Président du Tribunal Administratif de NANTES portant établissement de la liste des commissaires enquêteurs au titre de l'année 2025 ;

Délibération du conseil municipal de l'Ile-d'Olonne n°07 27072023027 en date du 30 juin 2025 ;

Arrêté du maire de l'Ile-d'Olonne n° 0142 / 25 en date du 04 juillet 2025 prescrivant l'enquête.

2 GENERALITES

2.1 Objet de l'enquête

Monsieur le maire de l'Ile-d'Olonne a prescrit l'ouverture d'une enquête publique en vue de déclasser du domaine public communal un chemin piétonnier.

Après déclassement, ce chemin sera intégré dans le domaine privé de la commune.

Cette enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers.

2.2 Localisation du déclassement et nature du projet

Le chemin piétonnier est situé entre les parcelles section AA n°189 et section AA n°190 appartenant au domaine public. Ce chemin permet une circulation pédestre entre la rue du Maréchal de Lattre, la place de l'église et l'impasse des Paludiers.

La commune projette d'aménager et de permettre de construire sur ce terrain. La desserte sera reconstituée par la création d'un nouveau chemin pédestre, 10 mètres plus au Nord.

2.3 Composition du dossier soumis à l'enquête

Le dossier d'enquête a été élaboré par Maître de BAYNAST et la commune de l'Ile-d'Olonne. Il est composé :

- du registre d'enquête ;
- d'une notice explicative, dans laquelle il est précisé :
 - l'opération projetée et l'objet de l'enquête publique ;
 - le projet d'aménagement et de construction à l'emplacement du chemin piétonnier ;
 - le projet de nouveau chemin pédestre, 10 mètres plus au Nord, selon le plan joint.
- En pièces annexes :
 - le plan de masse du projet ;
 - la délibération du Conseil municipal du 30 Juin constatant la désaffectation d'une partie du chemin piétonnier ;
 - l'arrêté de Monsieur le Maire du 04/07/2025 prescrivant l'enquête publique.

- L'attestation MEDIALEX de parution dans les annonces légales de « Ouest France » et « Les Sables Vendée Journal » le 10 juillet 2025.

3 ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE

3.1 Chronologie des événements avant l'enquête

Lundi 30 juin : En mairie de l'Ile-d'Olonne, entretien avec Madame Jahan Directrice Générale des services pour les modalités de l'enquête publique (dossier, arrêté, publicité, planning). Le commissaire enquêteur se rend sur le site du chemin piétonnier objet du projet de déclassement.

Lors de cette visite, le commissaire enquêteur a constaté l'existence de divers réseaux dans l'espace à déclasser par la présence d'un tampon de regard de visite, de bouches à clés pour réseau d'eau potable et d'une grille d'évacuation des eaux pluviales.

Vendredi 4 juillet : Monsieur le maire de l'Ile-d'Olonne a pris l'arrêté n° 0142/25 prescrivant l'enquête publique et désigné Monsieur Jean-Yves Albert commissaire enquêteur pour la conduite de cette enquête.

3.2 Chronologie des événements pendant l'enquête

Mardi 22 juillet :

A 8h30, sur le site, vérification de l'affichage, en mairie de la constitution du dossier et paraphe des différentes pièces mises à la disposition du public pendant l'enquête.

A 9h00 ouverture de l'enquête, 1^{ère} permanence du commissaire enquêteur de 9h00 à 12h00. Personne ne s'est présenté à cette permanence.

Du 22 juillet au 7 août : aucune observation déposée sur le registre.

Judi 7 août : seconde et dernière permanence du Commissaire Enquêteur de 14h00 à 17h00, personne ne s'est présenté à cette permanence.

A 17h00, clôture du registre d'enquête.

3.3 Déroulement

L'enquête s'est déroulée pendant 17 jours consécutifs du 22 juillet à 9h00 au 07 août à 17h00 inclus, le siège de l'enquête a été fixé en mairie de l'Ile-d'Olonne.

Les observations sur le projet soumis à l'enquête pouvaient être consignées sur le registre déposé en mairie. Elles pouvaient également être adressées par écrit à Monsieur le commissaire enquêteur, mairie de l'Ile-d'Olonne, 2 bis, rue Georges Clemenceau, 85340 l'Ile-d'Olonne ou par voie électronique à l'adresse suivante : administration@mairie-liledolonne.fr, avec en objet : « enquête publique relative au projet de déclassement ».

Pendant cette enquête, le commissaire enquêteur a reçu de la part du personnel communal toute l'aide nécessaire à l'accomplissement de sa mission.

3.4 Information du public – publicité et affichage

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier sur support papier est resté à la disposition du public pendant les heures d'ouverture de la mairie de l'Ile-d'Olonne. Le dossier dématérialisé pouvait être consulté sur un poste informatique en ce même lieu, il était également consultable sur le site internet www.mairie-liledolonne.fr.

"L'Avis au Public" se référant à l'arrêté du maire est resté affiché sur le panneau administratif extérieur de la mairie, du 07 juillet au 07 août inclus. Cet avis au public a également été affiché aux deux extrémités du chemin piétonnier objet de ce déclassement et il est paru sur le site internet suscité.

Lors de ses deux permanences, le commissaire enquêteur a constaté la mise en œuvre de l'affichage.

Un avis d'enquête est paru dans les annonces légales du quotidien « Ouest-France » et l'hebdomadaire « Les Sables Vendée Journal » le 10 juillet 2025, ces parutions, bien que recommandées, ne sont pas « obligatoires » pour ce type d'enquête.

3.5 Accueil du public

Au cours des deux permanences, personne n'est venu rencontrer le commissaire enquêteur.

La salle mise à disposition pour la réception du public est accessible aux personnes à mobilité réduite.

3.6 Clôture de l'enquête

Le jeudi 07 août à 17h00, terme officiel de l'enquête, conformément à l'article 5 de l'arrêté du maire, le commissaire enquêteur a procédé à la clôture du registre d'enquête.

Le déroulement de l'enquête n'appelle pas de remarques particulières

4 OBSERVATIONS ET ANALYSE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

4.1 Observations du Commissaire Enquêteur concernant le dossier

La présentation du contexte justifiant le projet, la localisation sur les documents graphiques avec l'emprise sur les parcelles, constituent un dossier suffisamment détaillé pour une bonne compréhension du public, sur les enjeux et les conséquences du déclassement de ce chemin piétonnier.

Les pièces annexes jointes au dossier (le plan de masse, la délibération du 30 juin 2025 et l'arrêté du 4 juillet 2025) apportent toutes les précisions utiles sur la procédure engagée par la commune de l'Ile-d'Olonne.

4.2 Observations du Public

4.2.1 Observations inscrites sur le registre d'enquête

Néant

4.2.2 Observations reçues par courrier ou courriel annexées au registre d'enquête

Néant

Le 11 août 2025, suivant les dispositions de l'article R141-9 du Code de la Voirie routière, et de l'arrêté du maire, le commissaire enquêteur a remis dans les délais impartis, son rapport, ses conclusions motivées et avis, le registre et le dossier d'enquête à Monsieur le Maire de l'Ile-d'Olonne.

Fait à Les Sables D'Olonne le 11 août 2025



Jean-Yves Albert, Commissaire Enquêteur

5 LISTE DES DOCUMENTS DU DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

Désignation des pièces	Date émission	Nombre de pages
Registre d'Enquête Publique	22/07/2025	11
Dossier mis à la disposition du public	06/2025	Pages 1 à 4
Notice explicative En préambule : ➤ l'opération projetée et l'objet de l'enquête publique ; Descriptif détaillé Pour l'espace à déclasser : ➤ le descriptif détaillé ; ➤ une photographie aérienne ; ➤ un plan de situation ; ➤ le projet de nouveau chemin piétonnier 10 m plus au nord. Le descriptif détaillé Les caractéristiques du chemin, sa fonction et rappel de la délibération du conseil municipal		
Pièces annexes		
➤ Plan de masse du projet de déclassement et nouveau chemin piétonnier.	06/2025	1
➤ Délibération n° 041 du conseil municipal constatant la désaffectation d'une partie du chemin piétonnier	30/06/2025	2
➤ Arrêté n° 0142 / 25 de Monsieur le Maire prescrivant l'enquête publique	04/07/2025	4
➤ Attestation de parution MEDIALEX	08/07/2025	1
Documents complémentaires pour la bonne compréhension de l'enquête publique		
Mis en ligne sur le site internet de la commune		
➤ Avis d'enquête publique et affichage sur site	07/2025	1
➤ Arrêté du maire n° 0142/25	04/07/2025	4
➤ Dossier d'enquête publique	07/2025	8
Documents joints au dossier après clôture de l'enquête		

SECONDE PARTIE

1 CONCLUSIONS MOTIVEES ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Déclassement du domaine public communal d'un chemin piétonnier

1.1 Objet du déclassement

Dans le cadre d'un projet d'aménagement et de construction, afin de faciliter au mieux l'implantation des bâtiments prévus, la collectivité doit construire en lieu et place du chemin piétonnier. Lors de sa délibération du 30 juin 2025, le conseil municipal a constaté la désaffectation à l'usage public de ce chemin et a autorisé Monsieur le maire à prescrire une enquête publique préalable au déclassement de cet espace.

1.2 Conclusions motivées et avis du commissaire enquêteur

1.2.1 Sur la composition du dossier d'enquête

Le dossier était suffisamment détaillé dans la description et les documents graphiques pour une bonne compréhension du public, sur les enjeux et les conséquences du déclassement de ce chemin.

1.2.2 Sur le déroulement de l'enquête et la participation du public

La procédure s'est déroulée conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le public ne s'est pas manifesté, lors de mes permanences, aucune observation n'a été portée sur le registre d'enquête, et aucun courrier ou courriel ne m'a été adressé.

1.2.3 Sur l'information du public

Le public a reçu une information suffisante avant et pendant l'enquête, le dossier était accessible en mairie et en dématérialisé.

La mise en ligne du dossier sur le site de la commune n'est pas obligatoire pour une enquête relative au domaine public communal. Cette possibilité avait été retenue pour une meilleure information du public.

L'affichage sur site et l'avis dans les annonces légales du quotidien « Ouest-France » et l'hebdomadaire « Les Sables Vendée Journal » ont complété l'information du public.

1.2.4 Recommandation

Je formule la recommandation suivante :

Dans le cadre du projet d'aménagement en lieu et place du chemin piétonnier, les servitudes pour les réseaux existants seront à prendre en compte.

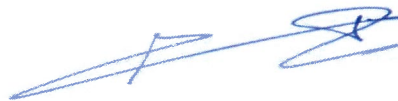
1.2.5 Formulation de l'avis

- Le dossier a permis au public de localiser et de comprendre les enjeux du déclassement du domaine public du chemin piétonnier.
- La création d'un nouveau chemin pédestre permettra d'assurer après travaux la liaison entre la rue du Maréchal de Lattre, la place de l'église et l'impasse des Paludiers.
- L'enquête publique, s'est déroulée conformément aux dispositions des articles R141-4 à 141-9 du code de la voirie routière.
- Le déclassement du domaine public communal du chemin piétonnier n'est pas contesté.
- Lors de ma visite sur le terrain, je n'ai pas constaté d'incompatibilité au déclassement de cet espace, notamment en raison de la présence de divers réseaux. Ces servitudes sont identifiées par les services techniques de la commune.
- Après le déclassement, la commune pourra mettre en œuvre le projet d'aménagement et de construction sur ce terrain.

En conséquence

J'émet un "**AVIS FAVORABLE**" au projet de déclassement du domaine public communal du chemin piétonnier entre la rue du Maréchal de Lattre et l'impasse des Paludiers, sur le territoire de la commune de l'Ile d'Olonne

Fait à Les Sables D'Olonne le 11 août 2025



Jean-Yves ALBERT, Commissaire Enquêteur